



2001 2002

Rapport



annuel



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

2001 2002

Rapport



annuel



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

La mission

La fonction première de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec consiste à protéger le public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par les membres. Par ailleurs, l'Ordre a pour mission de favoriser le développement professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour viser l'excellence dans l'exercice professionnel et tendre à une plus grande humanisation des soins.

À cet égard, il a pour responsabilités principales :

- de garantir le respect des normes et standards professionnels de haut niveau en conformité avec le Code de déontologie ;
- de participer au développement et au suivi des programmes de formation conduisant à l'obtention du titre d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire ;
- de contrôler l'exercice de la profession ;
- de s'assurer de la mise à jour et de la progression des connaissances professionnelles de ses membres.

L'Ordre exerce son rôle en complémentarité avec les autres intervenants du système de santé. Il contribue aussi à l'avancement de la profession des soins infirmiers.

Table des matières

Présentation

Montréal, mai 2002

Monsieur Paul Bégin

Ministre de la Justice et responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1er avril 2001 au 31 mars 2002.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,

Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, mai 2002

Madame Louise Harel

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et responsable de
l'application des lois professionnelles,

Paul Bégin

Montréal, mai 2002

Monsieur Jean-K. Samson

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,

Régis Paradis, inf. aux.

Administrateurs du Bureau et personnel du Siège Social

Président

Régis Paradis, *inf. aux.*

Administrateurs élus

Région du Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord
Jacques Gaulin, *inf. aux.*

Région du Saguenay/Lac Saint-Jean
Lyne Maltais, *inf. aux.*

Région de Québec
Lucie Blais, *inf. aux.*
Jacqueline Deschênes, *inf. aux.*
Madeleine Dupuis, *inf. aux.*
Conrad Normand, *inf. aux.*

Région des Bois-Francs, La Mauricie
Michèle Rochefort, *inf. aux.*
Johanne Vincent, *inf. aux.*

Région des Cantons de l'Est
Sylvie Pépin, *inf. aux.*

Région de la Montérégie
François Brady, *inf. aux.* (jusqu'au 25 octobre 2001)
Carmelle Champagne-Chagnon, *inf. aux.*
Julie Inkel, *inf. aux.* (depuis le 25 janvier 2002)
Christiane Pineault, *inf. aux.*

Région de Montréal-Laval
Nadia Colella, *inf. aux.*
Mireille Corriveau, *inf. aux.*
Martine Plante, *inf. aux.*
Lise Therrien, *inf. aux.*
Claire Thouin, *inf. aux.*

Région des Laurentides-Lanaudière
Chantal Archambault, *inf. aux.*

Région de l'Outaouais
Daniel Daoust, *inf. aux.*

Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec,
Suzanne Lafrenière, *inf. aux.*

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Lise Bellemare
Gilles Corriveau
André Desjardins
Denise Girard (depuis octobre 2001)
Anna-Maria Folco (jusqu'en août 2001)

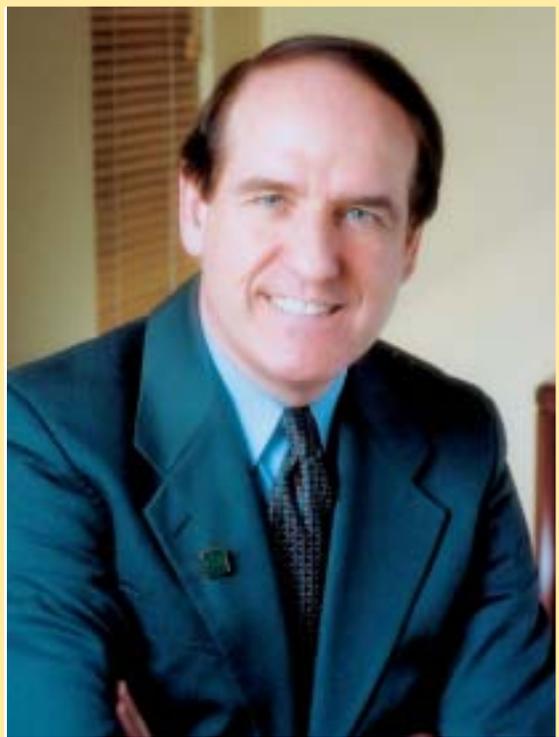
Comité administratif

Régis Paradis, *inf. aux.*, président
Conrad Normand, *inf. aux.* administrateur,
vice-président
Carmelle Champagne Chagnon, *inf. aux.*, trésorière
François Brady, *inf. aux.*, trésorier
(jusqu'en octobre 2001)
André Desjardins, administrateur nommé
Sylvie Pépin, *inf. aux.*
Nathalie Vendette, secrétaire

Personnel du siège social

Régis Paradis, *inf. aux.*, président-directeur général
Jo-Anne Beaulieu, secrétaire de direction
Lise Bernier, agente à la formation
(jusqu'au 28 septembre 2001)
Andrée Bertrand, secrétaire de direction
Josée Bissonnette, agente à la formation
et à l'admission (depuis le 1^{er} octobre 2001)
Luc Bouchard, *inf. aux.*, syndic
(jusqu'au 26 novembre 2001)
et syndic ad hoc jusqu'au 5 avril 2002
François Brady, *inf. aux.*, syndic
(depuis le 26 novembre 2001)
Lise Cyr, assistante technique à l'admission
Jerry Flowers, opérateur en informatique
Manon Boisvert, *inf. aux.*, coordonnatrice
du Service de l'inspection professionnelle
Pierrette Latendresse, opératrice en informatique
M^e Georges Ledoux, avocat, Service juridique
Micheline L'Écuyer, directrice du Service
de la formation et de l'admission
Diane Levasseur, directrice du Service aux membres
Gaétan Lévesque, coordonnateur à la recherche
Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste
Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service
des communications
Manon Salvas, secrétaire de direction
Jacques Sirois, *inf. aux.*, syndic adjoint
Nathalie Vendette, secrétaire et adjointe à la présidence
Claude Viet, responsable des opérations comptables

Rapport du **Président**



Régis Paradis

Le présent rapport dresse le bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et sa mission d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.

Conformément à son mandat, le programme de surveillance générale de l'OIIAQ a permis de rejoindre près de 1 658 infirmières auxiliaires dans toutes les régions du Québec. Ces visites de surveillance générale et le suivi de plans d'actions ont permis de vérifier la compétence des membres et ont contribué à l'amélioration de la qualité des soins.

LOIIAQ a également planifié plus de 78 journées de formation continue à travers le Québec, afin de répondre aux besoins de perfectionnement exprimés par les membres. Les besoins d'actualisation se faisant plus nombreux, le Service de la formation a entamé la révision de documents de formation à distance. Le développement de ces outils se veut un appui concret à l'obligation déontologique des membres de mettre à jour leurs connaissances.

Durant l'année 2001-2002, le nombre de demandes d'information du public à l'égard du processus disciplinaire est demeuré sensiblement le même, alors que celui des demandes d'enquêtes déposées au Bureau du syndic a légèrement diminué.

Le syndic, appuyé par le conseiller juridique, a traité avec toute la diligence requise l'ensemble des dossiers et plaintes qui lui ont été soumis.

Les orientations de l'OIIAQ

Au début de l'exercice financier 2001-2002, l'Ordre s'était fixé comme objectifs :

- Assurer la protection du public conformément au mandat prévu par le Code des professions.
- Assurer le développement et le rayonnement de la profession :
 - Poursuivre les travaux avec le groupe de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), afin de définir les besoins en main-d'œuvre infirmière auxiliaire dans le réseau de la santé.
 - Poursuivre le processus de consultation auprès des membres dans le cadre d'états généraux, pour définir les perspectives d'avenir de la profession.
 - Participer aux travaux du *Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et les relations humaines*, présidé par le Docteur Roch Bernier, afin de faire reconnaître une plus grande autonomie et accroître la polyvalence de l'infirmière auxiliaire, notamment par la modernisation de son champ d'exercice et le remplacement des actes délégués par des activités réservées et de veiller à la protection du public en recommandant que la dispensation des soins infirmiers demeure sous la responsabilité des professionnels de la santé.
- Accroître la visibilité et promouvoir la profession.

État généraux sur l'avenir de la profession

Le Bureau de l'OIIAQ a décidé en janvier 2001 d'amorcer un processus de consultation auprès des membres, dans le but de déterminer des orientations pour l'avenir de la profession. Il a donc mandaté le comité de réflexion sur l'avenir de la profession afin de tenir des états généraux.

À cette fin, l'Ordre a organisé deux groupes de discussion réunissant au total une vingtaine d'infirmières auxiliaires de toutes les régions du Québec, pour identifier leurs principales préoccupations. Par la suite, les membres ont été invités à répondre à un sondage. Près de 2 200 infirmières auxiliaires y ont donné suite, soit 14 % des membres de la profession. Par ailleurs, des forums régionaux réunissant les membres ont été tenus dans dix régions du Québec. Ces forums ont permis aux participants d'échanger sur les défis auxquels nous faisons face actuellement. Cette activité, très appréciée par les infirmières auxiliaires, a connu un grand succès.

Enfin, les membres ont été invités au forum national, jumelé au congrès 2002, au cours duquel sera mis en commun le point de vue de l'ensemble des infirmières et infirmiers auxiliaires qui ont participé aux forums régionaux dans le but de dégager les orientations à privilégier quant à l'avenir de la profession.

Planification de la main-d'œuvre (PMO)

À la demande de l'Ordre, le MSSS a mis sur pied un comité de planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire. Ses travaux ont commencé au printemps 2000 et son mandat consistait à mesurer les besoins actuels et futurs des infirmières auxiliaires, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Le comité était composé de représentants syndicaux, d'associations patronales, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'OIIAQ.

Le rapport sur la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire a été rendu publique par l'ex-ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Rémy Trudel, en décembre 2001, lequel conclut notamment que pour répondre aux besoins du réseau de la santé, il faudrait admettre dans nos écoles de formation plus de 2 200 étudiantes par année et ce, pour les quinze prochaines années. Déjà, nous observons une croissance importante du nombre d'inscriptions au programme de formation. Ainsi, depuis septembre 2001, plus de 1 200 étudiantes sont inscrites au programme SASI.

En réaction à cette annonce, nous avons émis un communiqué de presse en janvier 2002, qui a été repris par plusieurs médias, pour faire part de notre satisfaction puisque selon les conclusions du rapport, les infirmières auxiliaires sont les professionnelles qui sont appelées à connaître la plus forte croissance de leurs effectifs.

La prochaine étape consiste à revoir l'organisation du travail et à cet effet, le MSSS a convié, en janvier dernier, les divers intervenants du réseau à participer à une réflexion devant conduire à des recommandations pour améliorer l'utilisation de l'ensemble du personnel en soins infirmiers. L'OIIAQ a participé à ces travaux pour faire valoir entre autres, la nécessité d'accroître la polyvalence des infirmières auxiliaires.

L'OIIAQ entend s'assurer que le MSSS veillera au suivi des recommandations du rapport sur la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire. Nous pensons plus particulièrement à celles portant sur l'étude de l'organisation des soins infirmiers dans les établissements de santé.

La réforme du système professionnel

En novembre 1999, l'ex-ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, M^e Linda Goupil, annonçait l'élaboration d'un plan d'action concernant la mise à jour du système professionnel.

Regroupant plus de 270 000 personnes inscrites auprès de 45 ordres professionnels, l'Ordre est d'avis que le système actuel doit se moderniser pour s'adapter aux changements socio-économiques et technologiques.

Nous croyons également qu'il est urgent de remplacer les décrets de délégations d'actes par une réglementation d'application générale précisant plus clairement la capacité légale des infirmières auxiliaires. De plus, l'Ordre souhaite que cette réforme permette aux professionnels de mieux répondre aux besoins de la population et favorise l'utilisation optimale de la compétence de tous les professionnels, plus particulièrement ceux qui œuvrent dans le système de santé.

Au cours des deux dernières années, l'OIIAQ a participé activement aux travaux du *Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines*, présidé par le Docteur Roch Bernier.

En décembre dernier, nous avons pris connaissance des recommandations formulées par le Groupe de travail dans le cadre de son rapport déposé à l'Office des professions, et spécialement des propositions concernant le champ de pratique et les activités réservées à l'infirmière auxiliaire.

L'OIIAQ accueille favorablement la majorité des recommandations contenues dans le rapport d'étape du Groupe de travail, notamment parce qu'il préconise de reconnaître davantage l'autonomie des professionnels de la santé, incluant l'infirmière auxiliaire, et qu'il propose l'abolition du processus de délégation d'actes et son remplacement par des activités réservées. Néanmoins, l'OIIAQ a fait connaître en février dernier à l'Office des professions sa position concernant les recommandations affectant les infirmières auxiliaires ainsi qu'à l'égard des activités que le Groupe a recommandé de confier aux non-professionnels.

L'OIIAQ espère que les recommandations du rapport final du Groupe Bernier pourront prochainement conduire à l'adoption de modifications législatives. Nous estimons en effet que de telles modifications auront pour effet de rendre notre système de santé plus performant et se traduiront par une meilleure accessibilité et le maintien de la qualité des soins de santé.

Commission infirmière régionale

À la fin du mois de juin 2001, l'Assemblée nationale adoptait *La Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux* (Loi 28) et prévoyait, entre autres, l'obligation pour les régies régionales de créer une commission infirmière régionale (CIR). Lors de la présentation du projet de loi, cette commission devait être composée uniquement d'infirmières et suite à nos représentations en commission parlementaire, l'ex-ministre de la Santé, M. Rémy Trudel, a accepté de créer au sein de chaque CIR, un poste d'infirmière auxiliaire choisie par et parmi les membres des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires de la région.

La CIR est notamment responsable, envers le conseil d'administration de la régie régionale, de donner son avis sur l'organisation des soins infirmiers et la planification de la main-d'œuvre.

Suite à la désignation des infirmières auxiliaires au sein des commissions infirmières régionales à l'égard de quinze régies régionales de la santé, l'OIIAQ a tenu deux séances de formation à leur intention afin de mieux les préparer à assumer les responsabilités qui leur sont confiées à titre de membres de la commission.

Opérations de presse et promotion

Par l'entremise de son Service des communications, l'OIIAQ a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire notamment par l'achat d'espaces publicitaires dans les cahiers spéciaux suivants du journal *Le Devoir* : *Professions, Les enjeux du vieillissement, Journée internationale de la femme et Santé*.

Afin de promouvoir la formation, l'Ordre a publié trois publicités concernant la formation chez les éditions Jobboom, soit *Les métiers de la formation professionnelle 2002, Le magazine Jobboom – dossier Santé et Les carrières d'avenir 2002*. De plus, dans le cadre de la semaine des CLSC et CHSLD, l'OIIAQ a fait paraître une publicité dans un cahier spécial du journal *Le Soleil* de Québec en mai 2001. Enfin, l'OIIAQ a participé aux Salons suivants : *Formation-Emploi, Éducation-Formation-Emploi et Le carrefour de l'innovation*, dans le but de promouvoir l'utilisation de l'infirmière en CLSC.

Par ailleurs, l'Ordre a émis un communiqué de presse pour faire connaître sa satisfaction concernant les conclusions du rapport sur la planification de main-d'œuvre infirmière auxiliaire. En février 2002, nous avons émis un communiqué de presse et organisé deux conférences

de presse, qui se sont tenues à Montréal et Québec, dans le but de faire connaître publiquement un certain nombre de solutions concrètes visant à atténuer la pénurie de personnel infirmier. Ces conférences ont connu une grande couverture médiatique.

Site Internet

Cette année, nous avons procédé à la modernisation du site Internet afin d'accroître l'information en ligne, de le dynamiser et de mieux répondre aux besoins des nombreux utilisateurs.

Embauche d'un syndic et d'un coordonnateur à la recherche et au développement

Le Bureau de l'Ordre a procédé à l'embauche d'un syndic, suite à la décision de transformer le poste de syndic à temps partiel en un poste à temps complet. L'Ordre a aussi embauché un coordonnateur à la recherche et au développement. Ce poste était vacant depuis près de 2 ans.

Journée de l'infirmière auxiliaire

L'OIIAQ, comme à chaque année, a soutenu l'organisation et la tenue par les membres de divers événements soulignant cette journée, par l'attribution d'aide financière ainsi que la fourniture de macarons et d'affiches. Dans le cadre de cet événement, une vaste campagne publicitaire a été effectuée à travers le Québec à la radio ainsi que dans le métro de Montréal. De plus, l'Ordre a émis un communiqué pour souligner la journée.

Assemblée générale annuelle

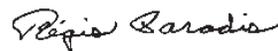
L'assemblée générale annuelle s'est déroulée le 31 mai 2001 à l'Auberge universelle de Drummondville, sous le thème *Les infirmières auxiliaires – Des professionnelles polyvalentes tournées vers l'avenir*. Plus de 200 infirmières et infirmiers auxiliaires ont participé à cette assemblée.

Suite à la décision du Bureau prévoyant de tenir un congrès à tous les deux ans, l'OIIAQ n'a pas organisé de congrès en 2001.

Mot de remerciements

En terminant, je remercie tous les membres pour leur participation et leur soutien aux diverses activités de l'Ordre. Je tiens également à remercier les membres du Bureau de l'Ordre de même que les cadres et employés du siège social pour la qualité de leur engagement durant l'année 2001 – 2002. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises pendant cette période.

Le président,



Régis Paradis, *inf. aux.*

Rapport de la Direction Générale

Mandat

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le Bureau.

Dossiers administratifs

Au cours de l'année 2001-2002, la direction générale a d'une part procédé à la transformation du poste de syndic à temps partiel en un poste à temps complet; et d'autre part, procédé à l'embauche d'un coordonnateur à la recherche et au développement.

Dans le cadre de la *Loi sur l'équité salariale*, un comité patronal-syndical a été créé afin d'évaluer si des corrections devront être apportées à la rémunération.

Dossiers professionnels

Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre

Au cours des trois dernières années, l'Ordre s'est impliqué dans ce dossier et a participé à des discussions avec des représentants d'organismes et d'associations professionnelles régissant l'exercice des infirmières auxiliaires dans les provinces canadiennes.

L'entente a pour but de faciliter la reconnaissance des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec ainsi que la reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans cet esprit, l'Ordre a signé une entente de reconnaissance mutuelle qui respecte l'encadrement légal et réglementaire prévu par le Code des professions.

Situation financière

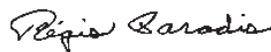
L'année financière terminée le 31 mars 2002 reflète une saine gestion financière. Un contrôle serré des finances a permis de réaliser un excédent des revenus sur les dépenses de xxx \$ (à confirmer).

Je vous invite à consulter les états financiers inclus au présent rapport afin de connaître plus en détail la situation financière de l'Ordre.

Remerciements

Je remercie tous les membres du Bureau et les employés du siège social de l'Ordre pour leur collaboration.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, *inf. aux.*

Rapport du Secrétaire



Nathalie **Vendette**

Mandat

Le mandat du secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

Le secrétaire est notamment responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du Bureau, du comité administratif, des officiers, ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Il veille aussi à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Il organise et assure le déroulement des élections à la présidence de l'Ordre et des administrateurs du Bureau.

Élections

Des élections se sont déroulées à la présidence ainsi que dans les régions des Laurentides-Lanaudière, de Montréal-Laval, de la Montérégie, de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec et de l'Outaouais. À la présidence, M. Régis Paradis a été réélu pour un mandat de 4 ans se terminant en 2005.

Dans la région de la Montérégie, M^{me} Christiane Pineault et M. François Brady ont été élus par acclamation et M^{me} Suzanne Lafrenière a aussi été élue sans opposition pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec. Au terme du dépouillement qui a eu lieu le 2 mai 2001, les personnes suivantes ont été élues dans les autres régions :

Laurentides-Lanaudière

Chantal Archambault

Montréal-Laval

Nadia Colella

Mireille Corriveau

Martine Plante

Lise Therrien

Claire Thouin

Outaouais

Daniel Daoust

Le mandat des administrateurs est d'une durée de 4 ans et a pris effet le 31 mai 2001 à la clôture de l'assemblée générale annuelle.

Démission d'un administrateur — Élection en Montérégie

Suite à la démission en octobre 2001 de M. François Brady au poste d'administrateur de la région de la Montérégie, un avis d'élection a été émis aux membres de cette région.

Tel que prévu par le Code des professions, le 25 janvier 2002, les membres du Bureau ont procédé à l'élection d'un administrateur. M^{me} Julie Inkel a été élue à ce poste. Son mandat a pris effet au moment de son élection et se terminera à la clôture de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Conférence des registraires

Le secrétaire a assisté à la conférence nationale des registraires tenue les 29, 30 et 31 octobre 2001 à Winnipeg à laquelle était également présente la directrice du Service de l'admission et de la formation. La conférence des registraires regroupe les registraires et secrétaires des ordres et des associations professionnelles. Elle a notamment mandat de réglementer et d'appliquer les conditions d'admission des candidates à l'exercice de la profession dans les provinces et territoires du Canada.

Lors de la rencontre, les discussions ont principalement porté sur les programmes de formation initiale et de formation continue dispensés par les provinces canadiennes.

Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a pour mandat de développer et de maintenir un système complet d'information sur la santé à l'échelle nationale. L'Ordre a participé à plusieurs rencontres et transmis de l'information en vue de développer une base de données nationale pour les infirmières auxiliaires. Ces statistiques pourront être utilisées pour formuler des politiques en santé publique et aider les professionnels des soins de santé et les gestionnaires à prendre des décisions avisées. Ces données seront disponibles à compter du mois d'août 2002.

Remerciements

Je remercie les membres du Bureau ainsi que le président de l'Ordre pour leur confiance soutenue. Je remercie également le personnel du siège social pour leur support.

Le secrétaire,



Nathalie Vendette

Statistiques

À l'ouverture du tableau en date du 1^{er} avril 2001

Nombre de permis16 246

- infirmières auxiliaires14 880
- infirmiers auxiliaires1 366

Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année497

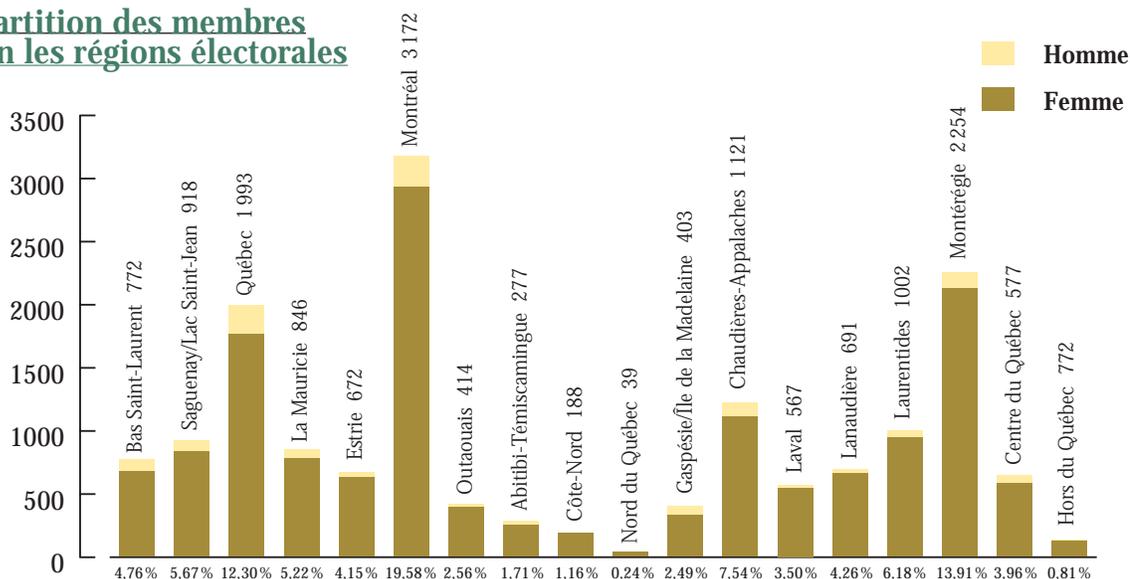
Nombre de non-réinscriptions1 182

Nombre de réinscriptions.....685

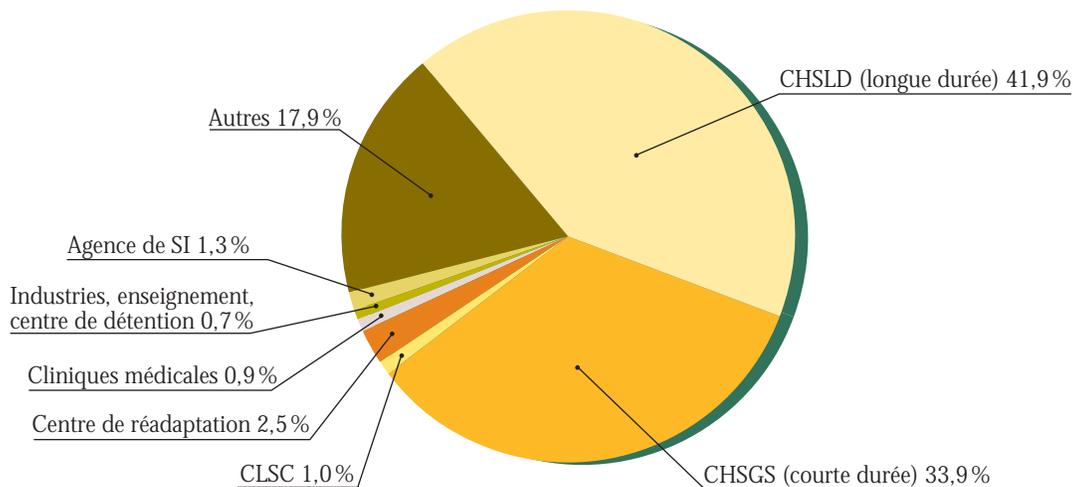
Nombre total de membres inscrits au 31 mars 200216 203

- infirmières auxiliaires14 875
- infirmiers auxiliaires1 328

Répartition des membres selon les régions électorales



Répartition des membres par secteurs d'activités



Rapport des activités du Bureau

Le Bureau a tenu 7 réunions régulières.

Dossiers administratifs

Au cours de l'année 2001-2002, le Bureau a notamment :

- adopté le plan d'action pour l'année 2001-2002 ;
- adopté le calendrier des réunions du Bureau pour l'année 2002-2003 ;
- aboli le poste de directeur général et transformé le poste du président en un poste de président-directeur général ;
- créé le poste de syndic à temps complet ;
- résolu de combler le poste de coordonnateur à la recherche et au développement.

Dossiers à caractère financier

Au cours de l'année 2001-2002, le Bureau a notamment :

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 ;
- proposé de reconduire le mandat de la firme PSB à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003 ;
- résolu d'acquitter en date du 26 novembre 2001, l'hypothèque en totalité au coût de 163 793,30 \$;
- autorisé une dépense de 16 218,52 \$ pour la réalisation de rénovations au siège social de l'Ordre ;
- résolu de retenir les services de la firme Concept S2i Inc. et autorisé une dépense de 26 400 \$ pour la modernisation du site Internet de l'OIIAQ ;
- résolu d'autoriser une dépense additionnelle de 25 000 \$ au projet spécial des états généraux sur l'avenir de la profession au budget prévu de 120 000 \$.



De gauche à droite : en commençant par le bas

1^{re} rangée : Johanne Vincent, Martine Plante, Régis Paradis, *président*, Nathalie Vendette, *le Secrétaire*, Sylvie Pépin, Conrad Normand.

2^e rangée : Daniel Daoust, Nadia Colella, Chantal Archambault, Lise Therrien, André Desjardins.

3^e rangée : Christiane Pineault, Claire Thouin, Jacqueline Deschênes, Julie Inkel, Lucie Blais St-Cyr, Mireille Corriveau, Carmelle Champagne Chagnon.

4^e rangée : Lise Maltais, Jacques Gaulin, Gilles Corriveau, Michèle Rochefort, Suzanne Lafrenière, Lise Bellemare, Madeleine Dupuis.

Le Bureau

Dossiers professionnels

Au cours de l'année 2001-2002, le Bureau a notamment :

- adopté le programme de formation continue pour l'année 2001-2002 ;
- adopté le plan stratégique pour l'année 2001-2002 ;
- résolu que la formation pour le cours des fonctions veineuses soit organisée et dispensée par l'agence Girafe et reconnue par l'OIIAQ ;
- résolu, après examen et sur recommandation du Service juridique et du Service de l'admission, d'approuver la version anglaise de l'entente de reconnaissance mutuelle sur la mobilité de la main-d'œuvre et d'autoriser le président-directeur général à signer l'entente pour et au nom de l'OIIAQ ;
- résolu d'adopter les commentaires de l'OIIAQ concernant le rapport d'étape du *Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines*.

Nominations

Le Bureau a procédé à la nomination des personnes suivantes :

M^{me} Manon Boisvert à titre d'enquêteur ;

M. Gaétan Lévesque au poste de coordonnateur à la recherche et au développement de recherche ;

M. François Brady au poste de syndic ;

M. Michel Renaud, **M^{me} Sylvie St-Germain** et **M^{me} Nicole Poulin**, membres du comité de discipline pour un mandat de 2 ans, et a reconduit le mandat de **M^{me} Gisèle Larivière**, **M^{me} Sylvie Tremblay**, **M^{me} Micheline Trudeau** et **M. Yvan Lachance** pour un mandat de 2 ans ;

M. Luc Bouchard, syndic ad hoc, afin de compléter et/ou d'assurer le suivi des dossiers de discipline en cours rétroactivement au 26 novembre 2001.

Rapport des activités du Comité administratif

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002, le comité administratif a tenu 10 réunions régulières.

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

Inscriptions au Tableau

Le comité a :

- procédé à la radiation de 1 182 personnes n'ayant pas renouvelé leur cotisation pour l'année 2001-2002.

Délivrance de permis

Le comité a :

- délivré 464 permis à de nouvelles diplômées.

Demandes d'équivalence

Le comité a :

- reconnu 14 équivalences de diplôme et délivré à 3 de ces candidats un permis temporaire ;
- reconnu 19 équivalences de formation ;
- refusé de reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation à 69 candidats. Un complément de formation a été imposé à 64 de ces personnes et l'inscription au programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers* a été recommandée à 5 personnes.

Stages de perfectionnement

Le comité a :

- imposé à 50 personnes des cours, stages ou programmes d'actualisation en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement*.

Dossiers à caractère financier

Le comité a :

- étudié et adopté les rapports financiers périodiques ;
- émis différentes recommandations, notamment sur la politique salariale du personnel cadre de l'Ordre ;
- résolu de verser un don de 500 \$ à la fondation Gilles Kègle ;
- résolu d'approuver une dépense de 10 000 \$ pour poursuivre les travaux de rénovation au siège social de l'Ordre ;
- alloué une somme de 10 000 \$ en publicité pour la journée du 5 mai 2002 ;
- autorisé la direction générale à procéder à l'achat de 3 nouveaux ordinateurs pour différents services de l'Ordre.

Dossiers administratifs

Le comité a :

- fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 7 juin 2002 et a adopté l'ordre du jour.

Nominations

Le comité a :

- émis des recommandations quant à l'embauche de membres du personnel de l'Ordre.

Inspection professionnelle

Le comité a :

- adopté le programme de surveillance générale pour l'année 2002-2003.



De gauche à droite :
Régis Paradis, Sylvie Pépin, Nathalie Vendette,
André Desjardin, Carmelle Champagne-Chagnon, Conrad Normand.

Comité Administratif

Rapport des activités du Comité d'Inspection professionnelle (CIP)



Manon Boisvert

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Tout en privilégiant une approche qui favorise le développement des compétences professionnelles, les vérifications ou enquêtes permettent de constater si l'infirmière auxiliaire respecte ses devoirs et obligations.

Membres du CIP et enquêteurs

Cheryl Allen, *inf. aux., enquêteur, présidente du CIP*
Damiao Sousa, *inf. aux., enquêteur, membre du CIP*
Christine Audet, *inf. aux., enquêteur, membre du CIP*
Diane Courchesne, *inf. aux., enquêteur, membre substitut du CIP*
Marie-Ange Michaud, *inf. aux., enquêteur, membre substitut du CIP*
Manon Boisvert, *inf. aux., enquêteur, coordonnatrice du Service et secrétaire du comité d'inspection professionnelle*
Anne-Lily Carbonneau, *inf. aux., enquêteur*
Françoise Charest, *inf. aux., enquêteur*
Michelle Lebel, *inf. aux., enquêteur*
Jacqueline Lyrette, *inf. aux., enquêteur*

Réunions du comité

Le CIP a tenu 7 réunions au cours de l'exercice financier.

Programme annuel de surveillance générale

Le CIP a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 2001-2002 au comité administratif, qui l'a approuvé. À ces activités d'inspection professionnelle s'est ajoutée une visite au programme de surveillance générale au début de l'année. Quatre visites ont cependant dû être reportées à l'exercice 2002-2003 et deux visites ont été annulées.

Ce programme a permis de rejoindre environ 1 658 infirmières auxiliaires au cours de l'année dans les différentes régions du Québec.

Rapport des activités du Comité d'Inspection professionnelle (CIP)

Liste des établissements au calendrier 2001-2002

Inspection professionnelle

Ville	Établissement	Nombre d'inf. aux.
Région 1 • Bas St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord		
Sept-Îles	CH Régional de Sept-Îles et Résidence Urgel Pelletier • CHSLD Gustave Gauvreau	42
Région 3 • Québec		
Ste-Anne-de-Beaupré	Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré • CA St-Tite des Caps • CA Notre-Dame-de-Beaupré	29
Québec	Institut de réadaptation en déficiência physique de Québec • Site François Charron	42
La Malbaie	CH St-Joseph de la Malbaie • Foyer de Clermont • Accueil Bellerive • Foyer ND du Sacré-Cœur	48
Charny	Centre de Santé Paul Gilbert	94
Région 4 • Mauricie/Centre du Québec		
Plessisville	CLSC-CHSLD de l'Érable : • Foyer des Bois Francs Inc. • Foyer St-Eusèbe • Foyer Lyster • Maison du Sacré-Cœur	59
Nicolet	Complexe Santé et Services Sociaux Nicolet-Yamaska : • Hôpital Christ-Roi • Foyer Lucien Shooner • Foyer St-Célestin	54
Shawinigan	Centres Hospitaliers du Centre de la Mauricie : • Site Shawinigan Sud • Site Ste-Thérèse	100
Région 5 • Cantons de l'Est		
Windsor	Carrefour de la Santé et des Services Sociaux du Val St-François : • Pavillon Windsor • Pavillon St-Louis • Pavillon Valcourt • Pavillon Richmond • Pavillon Barlow • Pavillon Racine	34
Région 6 • Estrie		
Granby	CH de Granby • Centre Marie Berthe Couture	98
Granby	CHSLD Horace Boivin • Villa Bonheur • Pavillons Ghislaine Grauls & Ulysse Gauthier • Centre de Waterloo	46
Châteauguay	CHSLD Trèfle d'Or • Pavillon Châteauguay • Pavillon St-Rémi • Pavillon La Prairie	20

Rapport des activités du Comité d'Inspection professionnelle (CIP)

Ville	Établissement	Nombre d'inf. aux.
Région 7 • Montréal-Laval		
Montréal	CHSLD Juif de Montréal • Pavillon Juif l'Espérance • CA David et Sylvia Kastner	88
Lasalle	CA Lasalle	32
Montréal	Hôpital Chinois	31
Laval	Cité de la Santé	42
Montréal	CHSLD Bourget	16
St-Lambert	CHSLD de la MRC Champlain Ouest • CA Henriette Céré • CA Champlain	46
Montréal	Centre d'Hébergement Marie-Victorin	32
Laval	Résidence de Lasalle (Frères Écoles Chrésiennes)	11
Montréal	Institut Universitaire de Gériatrie de Montréal • Pavillon Alfred Desrochers • Pavillon Côte-des-Neiges	47
Laval	Maison Mère Sœurs Immaculée Conception	28
Montréal	Maison Mère Sœurs de la Providence	44
Montréal	CH Jacques Viger • CA Ernest Routhier	80
Montréal	Centre de Santé de l'Université McGill : • Hôpital Neurologique de Montréal • Hôpital de Montréal pour Enfants • Institut Thoracique de Montréal	17
Greenfield-Park	Hôpital Charles Lemoyne	54
Laval	CHSLD du Marigot	52
Région 8 • Laurentides-Lanaudière		
St-Gabriel de Brandon	CHSLD & CLSC D'Autray : • CA Désy • CA Ste-Élizabeth • Centre Alphonse Rondeau	69
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson	Manoir de la Pointe-Bleue	21
Région 9 • Outaouais		
Gatineau	CH des Vallées de l'Outaouais • Pavillon de Gatineau • Pavillon de Hull	75
Mont-Laurier	• CH et Centre de Réadaptation Antoine Labelle • Centre de l'Annonciation • Centre de Mont-Laurier • CHSLD Ste-Anne	158
Buckingham	CH-CHSLD Papineau	49

États de vérification : 32 Visites

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, en tenant compte de la philosophie, de la politique de gestion et du contexte des établissements mentionnés ci-haut. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, une grille d'évaluation correspondant aux neuf normes et critères de compétence a été utilisée. Cette grille permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ils exercent.

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par le programme de surveillance sont les suivants :

- promouvoir certains aspects fondamentaux auprès des membres tels que :
 - la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitudes),
 - le respect des règles de déontologie et d'éthique,
 - la responsabilité ;
- repérer et signaler les situations (équipements défectueux, fournitures) qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population ;
- inciter nos membres à se conformer rigoureusement aux lois, politiques, procédures et protocoles en vigueur qui régissent l'exercice de la profession et aux règles de l'art s'appliquant directement ou indirectement à leur pratique professionnelle ;
- promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires.

Recommandations

Lors de ces visites, les enquêteurs ont constaté que dans l'ensemble, les infirmières auxiliaires se conforment de façon satisfaisante aux normes et critères de compétence de la profession et ont le souci de dispenser des soins de qualité.

Un suivi des recommandations est assuré dans les dossiers de visite de surveillance générale. La réception d'un plan d'action, proposé au CIP et mis en œuvre dans ces établissements, se veut une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'exercice professionnel.

Enquêtes particulières

Durant le présent exercice, le CIP a reçu une demande d'enquête particulière et a assuré le suivi de 9 dossiers déjà en cours dont un est actuellement sous étude. Le CIP a :

- transféré 2 dossiers au bureau du syndic vu la nature des faits reprochés ;
- fermé 4 dossiers car les membres ont répondu aux exigences des recommandations du perfectionnement ;
- recommandé à 3 membres un perfectionnement avec limitation totale d'exercer leurs activités professionnelles, en vertu de l'article 113 du Code des professions ;

Autres activités

Les membres du comité ont participé à différentes activités de formation pertinente à leurs fonctions au sein du CIP.

Rapport des activités du Bureau du Syndic



syndic

François **Brady**



syndic adjoint

Jacques **Sirois**



syndic ad hoc

Luc **Bouchard**

Discipline

- Demandes d'enquête : 18
- Demandes d'information : 26
- Plaintes déposées devant le comité de discipline : 10
- Rapport de conciliation
(Code des professions, art. 123.6) : 1

Utilisation illégale du titre réservé et exercice illégal d'activités professionnelles

Infractions à l'art. 36p du Code des professions :

- Signalement et suivi de dossier : aucun
- Poursuites pénales : aucune

Infractions à l'art. 189 du Code des professions :

- Signalements et suivis de dossiers : 4
- Poursuites pénales : aucune

État de santé

Aucun dossier n'a été traité durant l'année

Conciliation et arbitrage

Aucune demande n'a été déposée.

Rapport des activités du Comité de discipline

Mandat

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

Président

M^e Jean-Jacques Gagnon, avocat.

Membres

Gisèle Larivière, inf. aux.

Sylvie Tremblay, inf. aux.

Yvan Lachance, inf. aux.

Micheline Trudeau, inf. aux.

Michel Renaud, inf. aux. (depuis le 26 octobre 2001)

Nicole Poulin, inf. aux. (depuis le 26 octobre 2001)

Sylvie St-Germain, inf. aux. (depuis le 26 octobre 2001).

Secrétaire

M^e France Joseph, avocate.

Activités

10 plaintes ont été déposées au comité de discipline.

Nombre et nature des plaintes reçues

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 22 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 22 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Art. 4.01.01c) : 4 chefs

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui.

Art. 4.01.01d) : 1 chef

Altérer dans le dossier du patient des notes déjà inscrites ou en remplacer une partie quelconque dans l'intention de les falsifier.

Art. 4.01.01e) : 1 chef

Faire personnellement un usage immodéré de stupéfiants, de drogues contrôlées, de substances psychotropes incluant l'alcool, ou tout autre produit pouvant affecter ses facultés durant l'exercice de ses fonctions.

Art. 4.01.01g) : 7 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Comité de discipline

Art. 4.01.01 k) : 1 chef

Abandonner, volontairement et sans raison suffisante, un patient nécessitant une surveillance ou refuser, sans raison suffisante, de fournir des soins et sans s'assurer d'une relève compétente dans le cas où il peut raisonnablement assurer une telle relève.

Art. 4.01.01 l) : 24 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Nombre de plaintes retirées : aucune.

Nombre de plaintes rejetées : aucune.

Nombre et nature des sanctions imposées

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
Sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants		
5 chefs	Chef 1 – Art. 3.01.03 et 3.01.05 Chef 2 – Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 3 – Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 4 – Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 5 – Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Chef 1 – Radiation temporaire de 3 semaines. Chefs 2, 3 et 4 – Radiation temporaire de 2 semaines. Chef 5 – Radiation temporaire d'une semaine. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais du syndic.
8 chefs	Chefs 1, 2, 3, 5 et 6 – Art. 3.01.03, 3.01.05 Chefs 11, 12, 13 et 16 – Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 2 semaines à l'égard des chefs 1, 2 et 3. Radiation temporaire d'un mois à l'égard des chefs 6, 11 et 14. Radiation temporaire de 3 semaines à l'égard du chef 13. Radiation temporaire de 4 mois à l'égard du chef 5. Les radiations temporaires doivent être purgées concurremment. Paiement des frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation dans un journal, aux frais de l'intimée.
3 chefs	Chefs 1 et 2 – Art. 4.01.01 g) Chef 3 – Art. 60 Code des professions	Chefs 1 et 2 – Radiation temporaire de 18 mois. Chef 3 – Radiation temporaire de 1 semaine. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais de syndic.
1 chef	Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a)	Réprimande. Sans frais.
2 chefs	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de 7 jours sur chefs 1 et 2. Paiement des frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais de l'intimée.
2 chefs	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de 10 jours sur chefs 1 et 2. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais de l'intimée.
5 chefs	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de 4 mois sur chacun des 5 chefs. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation et paiement des frais par l'intimé jusqu'à concurrence de 200 \$.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire d'une semaine. Sans frais et déboursés. Dispense de publication de l'avis de radiation.

Comité de discipline

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire d'un mois. Païement des frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais de l'intimée.
2 chefs	Art. 3.04.03 a)	Radiation temporaire de 2 mois sur le chef 1 et de 6 mois sur le chef 2. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais de l'intimée.
1 chef	Art. 3.04.03 a)	Radiation temporaire de 2 semaines. Sans frais et déboursés. Dispense de publication de l'avis de radiation.
3 chefs	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de 8 mois. Païement des frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais de l'intimée.
Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année		
2 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Amende de 600 \$ sur le chef 1. Réprimande sur le chef 2. Sans frais.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire d'un mois. Païement des frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais de l'intimée.
1 chef	Art. 4.01.01 e)	Radiation 1 mois. Païement des frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais de l'intimée.
2 chefs	Chef 1 – Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 2 – Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire d'un mois à l'égard du chef 1 et d'une semaine à l'égard du chef 2. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de radiation aux frais du plaignant.

Dossiers en délibéré

À la fin de l'exercice financier, les sanctions n'avaient pas encore été rendues par le comité de discipline dans cinq dossiers ayant fait l'objet d'une audition au cours de l'exercice financier.

Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimée peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline. Aucune requête en appel n'a été déposée au cours de l'exercice financier.

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Membres

Louise Larin, *inf. aux.*

Josée Gagnon, *inf. aux.*

Claudette Raymond, *inf. aux.*

Claude Ricard, *inf. aux.*

André Desjardins, *administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.*

Réunion

Aucune demande de révision d'une décision du syndic ou du syndic adjoint n'a été déposée au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Le comité de révision des plaintes a entendu une demande de révision qui avait été déposée au cours de l'exercice financier 1999-2001. L'audition de la demande a eu lieu en avril 2001 et la décision confirmant la décision du syndic adjoint de ne pas déposer une plainte devant le comité de discipline dans un dossier a été rendue le 30 mai 2001.

Membres

Régis Paradis, inf. aux., président du comité, représentant l'OIIAQ

Michèle Rochefort, inf. aux., représentant l'OIIAQ

Jean-Pierre Fons, responsable du Secteur Santé, représentant le ministère de l'Éducation du Québec

Raymond Kerfers, directeur adjoint, représentant la Fédération des commissions scolaires du Québec

Madeleine Richard, coordonnatrice pédagogique, représentant l'Association québécoise des commissions scolaires

Micheline L'Écuyer, directrice de la formation, représentant l'OIIAQ

Josée Bissonnette, agente à la formation et l'admission de l'OIIAQ.

Règlement sur le comité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires

En vertu du Règlement sur le comité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires, le comité de la formation a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires. Il a aussi pour fonctions :

- 1) de revoir à chaque année à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au Bureau ;
- 2) de donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation,
 - a) sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation ;
 - b) sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Ses principales activités ont porté sur :

- l'implantation du programme d'études révisé *Santé, Assistance et Soins infirmiers* ;
- la validation des tableaux d'analyse et de planification (TAP) ;
- les lieux de stage et le décontingement ;
- l'harmonisation ;
- le recyclage ;
- la formation continue offerte par l'Ordre à ses membres ;
- la formation sur mesure offerte sur demande ;
- la formation à distance ;
- l'actualisation des infirmières auxiliaires ;
- les normes d'équivalence ;
- les conditions d'admission au programme de formation ;
- l'intégration des infirmières auxiliaires à titre d'enseignantes.

Rapport des activités des Comité du Bureau

Comité d'orientation de la revue

Mandat

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

La durée du mandat des membres du comité est d'un an.

Membres

Régis Paradis, *inf. aux., président*

Catherine-Dominique Nantel,
directrice des communications

Madeleine Dupuis, *inf. aux., administrateur*

Mariette Latendresse, *inf. aux.*

Les publications de l'année 2001-2002 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué les développements relatifs à la profession d'infirmière auxiliaire. Les membres ont été informés sur divers sujets :

- le dossier de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire ;
- la mise à jour du système professionnel ;
- les états généraux sur l'avenir de la profession ;
- les aspects juridiques reliés à la profession ;
- les activités de l'Ordre (le congrès et l'assemblée générale annuelle) ;
- les activités de formation ;
- les activités du Service de l'inspection professionnelle ;
- les activités de représentation de l'Ordre auprès des instances politiques ;
- la présentation de profils d'infirmières auxiliaires ayant permis de faire connaître le cheminement particulier de certains membres de la profession.

Le comité a tenu 2 réunions au cours de l'année.

Comité de réflexion sur l'avenir de la profession

Mandat

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau, au moins une fois l'an, sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé ; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc. et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et ceux à venir.

Membres

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Jacqueline Deschênes, *inf. aux., administrateur*
Lyne Plante, *inf. aux., administrateur*
(jusqu'au 6 juin 2001)
Chantal Archambault, *inf. aux., administrateur*
Lyne Maltais, *inf. aux., administrateur*
(du 6 juin au 25 octobre 2001)
Martine Plante, *inf. aux., administrateur*
(depuis le 25 octobre 2001)
Lise Danis, *inf. aux.*
Diane Levasseur, *directrice du Service aux membres.*

Activités

Le comité a tenu 5 réunions au cours de l'année 2001-2002.

Il a poursuivi le travail déjà amorcé depuis le début de l'année 2001 afin de réaliser le mandat qui lui a été confié par le Bureau de l'Ordre de réaliser des états généraux sur l'avenir de la profession et de dégager des orientations.

Les activités réalisées dans le cadre de ce mandat sont :

- la tenue de 2 groupes de discussions réunissant 8 infirmières auxiliaires chacun, provenant de toutes les régions du Québec ;
- un sondage auprès de l'ensemble des infirmières auxiliaires ;
- la tenue de 10 forums régionaux à l'intention des infirmières auxiliaires ;
- l'organisation du forum national du 5 juin 2002.

Comités du Bureau

Comité de surveillance des finances

Mandat

Le comité doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, de ses constats et de son analyse de vérification et fait des recommandations au Bureau, si nécessaire.

Membres

Lise Therrien, *inf. aux., administrateur présidente*
Jacques Gaulin, *inf. aux., administrateur secrétaire*
Carmelle Champagne Chagnon, *inf. aux., trésorière, personne-ressource (à compter d'octobre 2001)*
François Brady, *inf. aux., trésorier, personne-ressource (jusqu'au mois d'octobre 2001)*
Mireille Corriveau, *inf. aux., administrateur (depuis le mois d'octobre 2001)*
Régis Paradis, *inf. aux., président-directeur général, personne-ressource.*

Rencontres

Le comité a tenu 3 réunions régulières.

Activités

Le comité a procédé à l'examen des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds (comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédits, honoraires professionnels). L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels ont fait l'objet d'une analyse complète ainsi que le fonds de ristourne du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle qui s'avère très satisfaisant.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au Bureau lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2002-2003 et les a présentées au Bureau.

Compte tenu des honoraires demandés et de la satisfaction du travail effectué par le vérificateur actuel, le comité a recommandé au Bureau de reconduire le mandat de la firme PSB à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

Comités du Bureau

Comité de congrès

Mandat

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

Membres

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Christiane Pineault, *inf. aux., administrateur*
Sylvie Pépin, *inf. aux., administrateur*
(jusqu'en mai 2001)
Lise Therrien, *inf. aux., administrateur*
(jusqu'en mai 2001)
Nadia Colella, *inf. aux., administrateur*
(depuis juin 2001)
Johanne Vincent, *inf. aux., administrateur*
(depuis juin 2001)
Catherine-Dominique Nantel,
directrice des communications
Andrée Bertrand, *secrétaire de direction.*

Activités

Dans le cadre la Journée de l'infirmière auxiliaire 2001, le comité de congrès a procédé au choix du thème et du visuel qui a été également utilisé dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2001. L'OIQAQ n'a pas tenu de congrès annuel en 2001 suite à la décision du Bureau d'organiser à tous les deux 2 ans.

Par ailleurs, au cours de l'année 2001-2002, le comité de congrès s'est réuni à trois reprises, afin de planifier et coordonner le congrès annuel, qui constitue un moment privilégié d'échanges et d'information pour les membres de l'Ordre. Le congrès 2002, sous le thème ***Soulager et Soigner... c'est ce qui COMPTE!***, se tiendra au Château du Mont Ste-Anne à Beupré, les 5, 6 et 7 juin 2002.

De plus, le comité a procédé aux choix des conférences qui se tiendront dans le cadre de cet événement. Les conférences du congrès 2002 seront uniquement présentées par des membres de la profession. Tout d'abord, M. Gilles Kègle prononcera la conférence d'ouverture pour partager son vécu et son expérience personnelle. Les congressistes seront également invités à participer à deux ateliers qui porteront sur les sujets suivants : ***L'approche aux personnes diabétiques***, animé par M^{me} Louise Duguay, inf. aux. et ***L'accompagnement des personnes ayant choisi de mourir à domicile***, animé par M^{me} Danielle Viau-Caponi, inf. aux.

Rapport des activités des Services Professionnels



Micheline L'Écuyer

Service de la formation

Mandat

Le Service de la formation a pour mandat d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale *Santé, Assistance et Soins infirmiers* (SASI) réponde aux besoins du marché du travail, et, d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.

Activités

Les principales activités du Service de la formation durant l'année 2001-2002 ont été :

Formation initiale :

- préparer, participer et assurer le suivi des rencontres avec les représentants du ministère de l'Éducation ;
- établir un lien permanent avec les centres de formation professionnelle ;
- assurer la promotion du programme d'études SASI auprès des conseillers pédagogiques, aides pédagogiques individuels et Emploi Québec ;
- participer à la remise des diplômes ;
- décerner la médaille du mérite accordée à une étudiante par groupe, par centre de formation professionnelle (CFP), qui s'est le plus distinguée au cours de sa formation ;
- mettre à jour les procédures et les documents d'admission à la profession des nouvelles diplômées.

Formation continue :

Le Service a proposé aux membres de toutes les régions du Québec, tant francophones qu'anglophones, divers moyens de mettre à jour leurs connaissances : programmation annuelle, formation sur mesure, formation à distance et actualisation.

En collaboration avec Formasoin, Vision Santé, M^{mes} Louise Duguay et Lyne G. Savard, le service a mis sur pied 78 journées de formation.

Programmation annuelle

Dans le cadre de la programmation annuelle, le Service a offert les cours suivants :

- la rédaction de notes au dossiers (atelier de rédaction) / *entering Data in patient's files* ;
- les soins et l'enseignement aux personnes diabétiques ;
- la thérapie médicamenteuse / *medication therapy* ;
- le vieillissement ;
- le soin des pieds / *foot care*.

De plus le Service a :

- révisé le cours *soins des pieds* et l'a majoré de 120 à 140 heures ;
- assuré la gestion et le suivi des inscriptions : inscription au dossier, émission d'attestation, etc. ;
- fait la promotion du programme de formation continue auprès des directions de soins infirmiers.

Formation sur mesure

Le Service a répondu aux besoins spécifiques de membres et d'établissements en offrant les cours suivants :

- la rédaction de notes au dossier
- la pharmacologie
- l'administration des médicaments et narcotiques
- les déficits cognitifs
- la gestion des comportements perturbateurs
- le prélèvement de sang par ponction veineuse.

Actualisation

Les besoins en main-d'œuvre infirmière auxiliaire ont suscité une augmentation majeure des demandes d'actualisation. Pour répondre aux besoins spécifiques des membres, deux programmes de formation ont été développés :

- programme offert par les centres de formation professionnelle (CFP)
- programme offert par notre service de formation à distance.

Services Professionnels

Le Service a traité 234 demandes d'actualisation dont 90 ont fait l'objet d'inscription auprès des CFP et 144 aux cours de formation à distance de l'OIIAQ.

De plus, le Service a :

- présenté un projet d'intégration des diplômées hors Québec en collaboration avec le comité d'adaptation de la main-d'œuvre immigrante (CAMO) ;
- développé un nouveau programme d'actualisation pour les diplômées du Québec et hors Québec de 550 heures, approuvé et financé par le ministère de l'Éducation et offert par les CFP ;
- sensibilisé divers organismes, ministères et établissements d'enseignement aux divers besoins de formation pour les mises à niveau des diplômés hors Québec ; et l'actualisation des membres ;
- sensibilisé le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) aux particularités de la CSDM, plus spécifiquement en ce qui concerne la forte demande de mise à niveau des diplômées hors Québec.
- révisé le programme de pharmacologie.

Autres dossiers

- organiser et participer aux activités faisant la promotion de la formation et de la profession ;
- mener une enquête sur le taux de placement des diplômées en 2001 ;
- participer aux travaux nationaux sur la mobilité de la main-d'œuvre ;
- participer aux travaux sur l'élaboration d'une base de données nationale mis en place par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) ;
- participer à l'élaboration de documents pour fins de présentation au Groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire (PMO) ;
- participer à la conférence des registraires.

Service de l'admission

Mandat

Étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis*, du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis* et veiller, lorsque requis, à l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Membres du comité d'étude des demandes d'équivalence

Micheline Busque, *inf. aux. et inf., enseignante*
Suzy Hudon, *inf. aux. et inf., enseignante*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation et responsable de l'admission*.

Pendant l'année, le Service de l'admission a procédé à l'étude de 1 226 dossiers :

- 467 nouvelles diplômées ont obtenu leur permis d'exercice et/ou leur attestation de membre en règle ;
- 478 personnes se sont réinscrites au Tableau ;
- Une personne détentrice d'un permis temporaire a obtenu un permis régulier après avoir réussi à l'examen de l'Office de la langue française.

Le comité d'étude des demandes d'équivalence a tenu 11 rencontres au cours de l'année et a procédé à l'analyse de 280 demandes d'équivalence et/ou d'actualisation. Suite à cette analyse :

- 9 diplômées du Québec ont obtenu une équivalence de formation et l'émission d'un permis régulier ;
- 25 diplômées hors Québec ont obtenu une équivalence de diplôme (24 ont obtenu un permis régulier et une a obtenu un permis temporaire) ;
- 246 demandes d'équivalence et/ou d'actualisation ont été refusées puisqu'elles ne répondaient pas aux exigences des règlements de l'OIIAQ.

Ainsi, il a été recommandé à :

- 30 personnes de se soumettre à un examen ;
- 57 personnes de suivre un complément de formation et de se soumettre à un examen ;
- 5 personnes de s'inscrire au programme de formation initiale ;
- 49 personnes de suivre un programme d'actualisation ;
- 105 personnes de se soumettre à un examen ou de fournir des documents additionnels.

Services Professionnels



Diane Levasseur

Service aux membres

Mandat

Conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.

Les principales activités du Service aux membres durant l'année 2001-2002 ont été les suivantes :

Rôle conseil

Informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- la capacité légale des infirmières auxiliaires à poser certains actes infirmiers ;
- le fonctionnement des Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) ;
- l'état de situation de la profession ;
- toutes autres questions relatives à la profession.

Promotion de la profession

- participer au comité de réflexion concernant l'avenir de la profession ;
- organiser la tenue des États généraux ;
- participer à la planification des stratégies dans le cadre des dossiers à caractère politique et organiser les actions mises de l'avant ;
- participer aux rencontres avec le MSSS ;
- participer aux travaux du comité sur la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire ;
- participer aux rencontres de négociation dans le cadre du dossier de la mise à jour du système professionnel ;
- collaborer à la préparation de documents, rapports et mémoires devant être soumis par l'Ordre à différents ministères ou organismes.

Autres dossiers

- planifier les activités reliées à la Journée de l'infirmière auxiliaire du 5 mai ;
- transmettre de l'information aux membres des CIIA.



Gaétan Lévesque

Service de la recherche

Mandat

Le Service de la recherche a pour mandat de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par les consultants externes.

Activités

Les activités du Service ont principalement porté sur les travaux de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire, les États généraux sur l'avenir de la profession, la reconstruction du fonds documentaire du Service, une revue de la littérature actuelle sur les éléments critiques touchant la profession, la mise à jour du système professionnel, les réactions de l'Ordre au projet de loi 28 et sur divers dossiers.

Comité de planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire

Le Service a poursuivi les travaux entrepris l'année précédente en soutenant par plusieurs moyens la position de l'Ordre dans ce dossier. Il a produit un document intitulé *La planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire* résumant les faits saillants et les moyens d'action découlant de ces travaux. Enfin, le Service assume à l'interne le suivi du rapport rendu public en décembre 2001.

États généraux sur l'avenir de la profession

Le Service a participé à l'élaboration d'outils méthodologiques pour la saisie des résultats du sondage d'août-septembre 2001, à l'analyse et l'interprétation des données ainsi qu'à la présentation des résultats du sondage dans le cadre des forums régionaux. Le Service a également participé aux travaux du Comité d'orientation et de réflexion sur l'avenir de la profession.

Reconstruction du fonds documentaire et revue de la littérature

Le Service ayant été sans titulaire de septembre 1999 à novembre 2001, le coordonnateur a dû procéder à la reconstitution de son fonds documentaire portant sur diverses problématiques touchant la profession d'infirmière auxiliaire.

Mise à jour du système professionnel

Le Service a appuyé l'Ordre en documentant particulièrement quelques aspects de l'organisation du travail notamment, certaines activités assumées par les préposés aux bénéficiaires dans les soins infirmiers.

Projet de loi 28

Le Service a participé à la rédaction du mémoire de l'Ordre concernant le projet de loi 28.

Autres dossiers

Afin de permettre à l'Ordre de réagir rapidement à divers événements, le Service a développé de la documentation comprenant notamment des notes, statistiques et autres outils appropriés ainsi que des argumentaires susceptibles de positionner favorablement l'Ordre auprès des médias et des milieux politiques.



Catherine-Dominique **Nantel**

Service des communications

Mandat

Promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et des priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.

Fonctions

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, de la direction générale, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le Service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre. En 2001-2002, le Service des communications a réalisé principalement les activités décrites ci-dessous.

Relations de presse

Journée du 5 mai

Le 5 mai 2001, lors de la Journée de l'infirmière auxiliaire, dont le thème était *Les infirmières et infirmiers auxiliaires – des professionnels polyvalents tournés vers l'avenir*, l'OIIAQ a diffusé un communiqué de presse visant à rappeler le rôle de l'infirmière auxiliaire et son apport essentiel dans le système de santé. Le service a également organisé une vaste campagne publicitaire dans le métro de Montréal ainsi qu'à la radio et ce, à travers le Québec.

Pénurie de personnel infirmier

Par ailleurs en février 2002, l'OIIAQ a organisé deux conférences de presse qui se sont tenues à Montréal et Québec dans le but de faire connaître publiquement un certain nombre de solutions concrètes visant à atténuer la pénurie de personnel infirmier.

Publicité et promotion

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat d'espaces publicitaires dans les cahiers spéciaux suivants du journal *Le Devoir* : *Professions* (6 octobre 2001), *Les enjeux du vieillissement* (27 octobre 2001), *Journée internationale de la femme* (3 mars 2002), *Santé* (18 novembre 2001 et 23 mars 2002). De plus, dans le cadre de la semaine des CLSC et CHSLD, l'OIIAQ a fait paraître une publicité dans un cahier spécial du journal *Le Soleil* de Québec en mai 2001.

Afin de promouvoir la formation, l'Ordre a fait paraître 3 publicités chez les éditions Jobboom, soit *Les métiers de la formation professionnelle 2002* (août 2001), *Le magazine Jobboom – dossier Santé* (décembre 2001) et *Les carrières d'avenir 2002* (novembre 2001). Un publiereportage a également été publié dans le magazine *La Tête de l'emploi* – édition spéciale du salon Emploi-Formation de mars 2002.

Enfin, l'OIIAQ a également participé à titre d'exposant à plusieurs événements : Salon Emploi-Formation (septembre 2001 et mars 2002), Salon Éducation Formation Emploi (octobre 2001), Carrefour de l'innovation (novembre 2001).

Assemblée générale annuelle

En collaboration avec le Service aux membres, Catherine-Dominique Nantel, la directrice des communications, a assuré la coordination de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre.



Services Professionnels

La revue professionnelle

Le Service des communications a assumé la publication de la revue professionnelle *Santé Québec*.

Production de matériel

Le Service a également participé à l'élaboration d'un nouveau visuel pour la pochette corporative et le Code de déontologie et en a coordonné la production.

Site Internet

Le Service des communications a participé, en collaboration avec une firme de consultants, à la refonte du site Internet. Muni d'une base de données, le Service assumera la gestion entière des mises à jour.





George Ledoux

Service juridique

L'avocat conseille les services et les différentes instances de l'Ordre et donne des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

Il agit aussi comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du Code des professions. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres (art. 48 et suivants du Code des professions).

Il conseille et représente également le syndic et/ou le syndic adjoint dans toutes les affaires disciplinaires.

Rôle conseil

Au cours de la dernière année, le Service juridique a transmis par écrit ou verbalement différentes opinions juridiques aux instances, services et membres de l'Ordre.

Activités

Les principales activités du Service juridique durant l'année 2000-2001 ont été les suivantes:

Activités réglementaires

L'avocat a assuré le suivi auprès de l'Office des professions, de deux projets de règlements du Collège des médecins et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, ayant un impact pour les infirmières auxiliaires, qui ont été adoptés par le Gouvernement du Québec :

- le Règlement modifiant le Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale pouvant être posés par des classes de personnes autres que les médecins;
- le Règlement modifiant le Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers pouvant être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers.

Activités de formation

Le Service juridique, en collaboration avec la directrice du Service aux membres, a participé à diverses séances de formation destinées aux infirmières auxiliaires ainsi qu'aux membres des CIIA.

Autres rencontres

L'avocat a assisté à plusieurs rencontres avec les membres et les représentants des différents ministères ou organismes et avec les responsables de divers établissements.

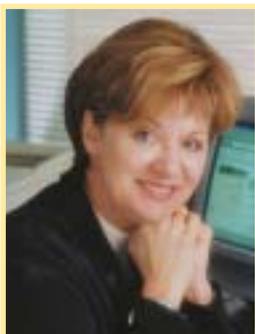
Groupe de travail sur les professions de la santé et des relations humaines

Le conseiller juridique de l'Ordre a étroitement collaboré et participé aux diverses rencontres dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le Docteur Roch Bernier.

Autres dossiers

Le conseiller juridique de l'Ordre est impliqué, lorsque requis, dans la préparation de certains documents, rapports et mémoires devant être soumis par l'Ordre à différents ministères ou organismes.

Rapport de la Trésorière



Carmelle **Champagne-Chagnon**

Mandat

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité administratif et au Bureau. Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service ;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière ;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables ;
- vérification périodique par la trésorière ;
- présentation des états financiers mensuels par la trésorière au comité administratif ;
- présentation des états financiers périodiques au Bureau ;
- vérification bisannuelle de la situation financière par le comité de surveillance des finances ;
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau ;
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2002 affiche des revenus du Fonds d'administration de xxx\$, ce qui signifie une augmentation de xxx\$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent xxx\$, soit une augmentation de xxx\$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2002 est de xxx\$.

Élue au poste de trésorière depuis octobre 2001, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a de plus été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec le directeur général, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et d'apporter les correctifs nécessaires pour mieux la refléter.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2001-2002.

La trésorière,

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.

Crédits

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002 et est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 4.

En complément d'information, l'Ordre présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision linguistique

Catherine-Dominique Nantel et Manon Salvas

Conception graphique

Agence médiapresse

Impression

Impart-Litho

ISBN 2-922924-00-9

Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 2002



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

531, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
Téléphone :
(514) 282-9511
1 800 283-9511
Site Internet :
www.oiaq.org